

SÉNAT

PREMIERE SESSION ORDINAIRE DE 1979-1980

Annexe au procès-verbal de la séance du 21 novembre 1979.

AVIS

PRÉSENTÉ

*au nom de la Commission des Affaires étrangères, de la Défense
et des Forces armées (1), sur le projet de loi de finances pour
1980, ADOPTÉ PAR L'ASSEMBLÉE NATIONALE.*

TOME VIII

Défense.

SECTION « MARINE »

Par MAX LEJEUNE,

Sénateur.

(1) Cette commission est composée de : MM. Jean Lecanuet, président ; Jacques Ménard, Emile Didier, Antoine Andrieux, Georges Repiquet, vice-présidents ; Jacques Genton, Serge Boucheny, Philippe Machefer, Francis Palmero, secrétaires ; Michel d'Aillières, Gilbert Belin, Jean Bénard Mourceaux, André Bettencourt, Eugène Bonnot, Charles Bosson, Raymond Bourguine, Louis Brives, Jacques Chaumont, Georges Constant, Gilbert Devèze, François Dubanchet, Louis de la Forest, Jean Garcia, Lucien Gautier, Alfred Gérin, Marcel Henry, Louis Jung, Max Lejeune, Louis Le Montagner, Louis Longequeue, Louis Martin, Michel Maurice-Bokanowski, Jean Mercier, Claude Mont, André Morice, Paul d'Ornano, Jean Périquier, Mme Rolande Perlican, MM. Edgard Pisani, Robert Pontillon, Roger Poudonson, Eugène Romaine, Abel Sempé, Edouard Soldani, Georges Spénaie, Jean-Louis Vigier, Albert Volquin.

Voir les numéros :

Assemblée Nationale (6^e législ.) : 1290 et annexes, 1292 (annexes 54 et 55), 1295 (tome VI) et In-8° 227.

Sénat : 49 et 50 (tome III, annexes 42 et 43) (1979-1980).

SOMMAIRE

	Pages
PREMIÈRE PARTIE. — Analyse du projet de budget 1980	5
1. — <i>Physionomie générale</i>	5
2. — <i>Titre III. — Dépenses ordinaires</i>	5
Effectifs	6
Carburants et combustibles	6
Entretien de la flotte	6
3. — <i>Titre V. — Dépenses en capital</i>	7
Etudes, recherches, prototypes	7
Matériels de série de l'aéronautique navale	8
Constructions neuves de la flotte	9
Munitions et engins	10
Infrastructure	10
DEUXIÈME PARTIE. — Missions et activités de la Marine. — Situation présente et évolution	11
1. — <i>La Force océanique stratégique</i>	11
2. — <i>Flotte de surface et sous-marins</i>	12
3. — <i>Aéronautique navale</i> :	
Porte-avions	13
Aviation embarquée	14
Aviation de patrouille maritime	14
Aviation de soutien	15
4. — <i>Missions de service public</i>	15
TROISIÈME PARTIE. — Le personnel	19
1. — <i>Personnel militaire</i>	19
2. — <i>Personnel civil des arsenaux</i>	21
Conclusion	23
Annexes :	
Annexe A. — <i>Grandes lignes du budget</i>	27
Annexe B. — <i>Titre III. — Répartition par chapitres</i>	28
Annexe C. — <i>Titre V. — Répartition par chapitres</i>	29
Annexe D. — <i>Autorisations de programme</i>	30

INTRODUCTION

Mesdames. Messieurs,

Lors du récent débat qui a marqué la présentation par le Ministre de la Défense du rapport du Gouvernement sur l'exécution et l'actualisation de la loi de programmation militaire, a été souligné l'effort important consenti pendant les trois premières années — 1977, 1978 et 1979 — de la période couverte par la loi pour accentuer la modernisation et le rajeunissement de notre Marine en dépit de la conjoncture économique défavorable.

Nous pouvons donc nous demander si le budget de la section Marine qui nous est proposé pour l'année 1980 marque bien la même volonté de poursuivre cet indispensable redressement. Pour répondre à cette interrogation, nous analyserons les grandes lignes des titres III et V du projet qui nous est présenté.

Nous exposerons ensuite les principales réflexions et observations qu'appellent la situation actuelle et l'évolution future de la Marine nationale.

PREMIERE PARTIE

ANALYSE DU PROJET DE BUDGET 1980

1. — **Physionomie générale.**

Il ressort des tableaux présentés en annexes que le budget 1980 s'inscrit dans les grandes lignes suivantes :

— la part de la Marine dans le budget de la Défense continue son augmentation régulière, passant de 16,92 % à 17,17 %. En structure de programmation, cette part est supérieure à ce que prévoyait la loi de 1976, soit 17,86 % au lieu des 17,71 % prévus ;

— le volume total des crédits de paiement proposés pour la Marine en 1980 croît plus vite que l'ensemble du budget de la Défense : 16,63 % contre 14,89 % ;

— l'équilibre est presque réalisé entre les crédits de paiement du titre III et ceux du titre V : 50,13 % pour 49,87 % respectivement ;

— après une croissance spectaculaire en 1979 (32,6 %), les autorisations de programme du titre V passent cette année de 7,88 à 9,26 milliards de francs, ce qui représente une progression « raisonnable » de 17,54 %. L'examen détaillé par titre et chapitre nous permettra d'apporter dans le cours de ce rapport les justifications à ce recul apparent, que l'on se réfère à la progression enregistrée en 1979, ou à celle des autorisations de programme de l'ensemble du budget de la Défense pour 1980 (+ 22,4 %).

2. — **Titre III. — Dépenses ordinaires.**

Les crédits prévus au titre III s'élèvent cette année à 7 625 374 000 F, en augmentation de 12 % sur 1979. Leur décomposition par chapitres fait l'objet du tableau de l'annexe B. Elle appelle de notre part les principales remarques suivantes.

1° EFFECTIFS

La stabilité des effectifs budgétaires du personnel militaire en activité caractérise l'année 1980 comme les deux précédentes. Les variations de détail enregistrées selon les catégories sont analysées dans la troisième partie (« Personnel ») de ce rapport.

2° CARBURANTS ET COMBUSTIBLES (CHAPITRE 34-14)

L'augmentation de 24,68 % des crédits de ce chapitre devrait théoriquement permettre, sous réserve que les hausses des prix des produits pétroliers restent à l'intérieur des hypothèses raisonnablement pessimistes qui ont servi de bases aux calculs :

— de faire passer l'activité de nos forces navales de 94 à 96 jours de mer en moyenne et de se rapprocher ainsi des 100 jours, objectif de la loi de programmation ;

— de maintenir l'activité aérienne de l'Aéronautique navale au voisinage de 100 000 heures de vol correspondant à l'entraînement minimal fixé par la loi de programmation ;

— d'éviter tout nouveau prélèvement sur les stocks de la Marine, stocks qu'il avait fallu amputer les années précédentes pour faire face à des hausses des prix des carburants et combustibles plus élevées que celles prises en compte dans les hypothèses budgétaires, ainsi qu'à des activités supplémentaires imprévues en opérations. Mais l'assurance est donnée que par voie de réquisition les besoins prioritaires de la Marine peuvent être assurés à tout moment.

Or, il est d'ores et déjà presque certain que la dérive des prix pétroliers, laquelle tend de plus en plus à rendre caduques les hypothèses les plus pessimistes, viendra très sérieusement compliquer la réalisation de ces objectifs.

Il est donc indispensable que le collectif budgétaire intervenant à la fin de l'année 1979 permette la liquidation du passif dans ce domaine, pour éviter un nouveau report de charges qui aggraverait encore la situation et rendrait nécessaire une réduction draconienne de l'activité de nos forces aéronavales.

3° ENTRETIEN DE LA FLOTTE (CHAPITRE 34-31).

Le financement de l'entretien programmé, après réorganisation interne, est maintenant supporté par l'article 34-31-10 « Entretien programmé de la flotte (carénages), des munitions et matériels divers ». Celui-ci n'accuse, pour l'année 1980, que 12,38 % de hausse par rapport à l'année précédente. Si nous nous réjouissions

en 1979 de voir enfin cesser la sous-dotation de ce chapitre et d'en-trevoir le début du rattrapage des insuffisances passées, cette relative stagnation pour 1980 nous replace dans une situation préoccupante. Elle nécessitera de nouveaux reports d'indisponibilités pour entretien, plus marqués que ceux qui avaient été rendus obligatoires en 1979 malgré une conjoncture budgétaire, nous l'avons dit, beaucoup plus favorable.

3. — Titre V. — Dépenses en capital.

Les autorisations de programme du titre V, d'un montant de 9 262 500 000 F, marquent une augmentation de 17,54 % — bien inférieure aux 32,6 % de l'année précédente. Les crédits de paiement progressent en revanche de 21,46 %.

Le tableau de l'annexe C indique, par chapitre, la répartition de ces masses financières globales. Il appelle de notre part les commentaires suivants :

1° ETUDES. — RECHERCHES. — PROTOTYPES (CHAPITRE 51-71)

Il est intéressant de suivre l'évolution de l'effort de recherche pour les matériels de la Marine hors force océanique stratégique (FOST) en étudiant le tableau ci-dessous :

1977		1978		1979		1980	
A. P.	C. P.	A. P.	C. P.	A. P.	C. P.	A. P.	C. P.
En millions de francs courants.							
555	560	680	623	897	721	1 091	913
		(+ 18,4 %)	(- 11,3 %)	(+ 32 %)	(+ 15,8 %)	(+ 21,5 %)	(+ 26,7 %)

Ce chapitre est en forte croissance et, sans être aussi importante qu'en 1979, l'augmentation des autorisations de programme consacrées à la recherche, en 1980, permettra de mener à bien les principales opérations nécessaires au développement technologique des systèmes d'armes aéronavals, soit pour l'essentiel :

— poursuite des développements des sous-marins nucléaires d'attaque (S. N. A.), des bâtiments anti-mines, des corvettes anti-aériennes et de leurs systèmes d'armes : radar de veille aérienne (D. R. B. J. 11), sonars, missiles (en particulier missile sous-marin-surface S. M. 39), télécommunications, traitement de l'information, torpilles ;

— achèvement du développement du Super Etendard (adaptation contre mesures et armes, principalement arme nucléaire tactique A. N. 52 et missile air-sol moyenne portée A. S. M. P.), déve-

loppement du nouvel avion de patrouille maritime (Atlantic Nouvelle Génération), et de son système d'arme (notamment missile air-mer A. M. 39), études d'adaptation du nouvel avion de présence Outre-Mer Falcon 20 Gardian, destiné à remplacer les P 2 H Neptune vieillissants, aux missions de surveillance maritime ;

- recherche d'une plus grande discrétion des sous-marins ;
- étude de la chaufferie nucléaire des porte-aéronefs.

2° MATÉRIELS DE SÉRIE DE L'AÉRONAUTIQUE NAVALE (CHAPITRE 53-51)

Si les crédits de paiement de ce chapitre indiquent une hausse de 17,51 %, il faut noter que les *autorisations de programme accusent une diminution de 13,48 %*.

Mais il s'agit là d'un phénomène conjoncturel qui constitue l'explication essentielle du recul global de la progression des autorisations de programme déjà signalé pour l'ensemble du titre V de la section Marine. Cette baisse importante a deux raisons principales :

- d'une part, la fin du programme Super Etendard dont les six derniers exemplaires (sur 71 au total) ont été commandés en 1979, et du programme WG 13 Lynx (commande des quatorze appareils en option en 1979 également) ;
- d'autre part, les économies sensibles réalisées sur le programme avions école-avion de présence Outre-Mer suite à la décision, intervenue à la mi-1979, de remplacer l'achat de dix-huit appareils étrangers d'une vingtaine de tonnes par :
 - la transformation de douze Nord 262, prélevés sur le parc d'appareils actuellement en service, en avions école du personnel volant pour remplacer les vieux Dakota C 47 hors d'âge ;
 - l'achat de cinq Falcon Gardian (deux commandés en 1979 et trois en 1980) pour assurer les missions de surveillance Outre-Mer ;
 - l'achat de huit à douze bimoteurs légers pour l'entraînement au pilotage des équipages de multimoteurs. Il faut, en effet, pourvoir au remplacement des huit N 262 en dotation dans l'unité assumant cette mission (escadrille 555 basée à Ajaccio), lesquels constituent les trois quarts des appareils destinés à la transformation mentionnée plus haut.

La croissance de ce chapitre devrait reprendre normalement à partir de l'année 1981 qui verra le démarrage réel du programme de série de l'Atlantic Nouvelle Génération (dotation de 70 millions de francs en 1980 pour 650 millions de francs prévus en 1981).

3° CONSTRUCTIONS NEUVES DE LA FLOTTE (CHAPITRE 53-71)

Les autorisations de programme continuent leur augmentation :

— 2 877 millions de francs en 1978 (+ 28,7 %) ;

— 4 125 millions de francs en 1979 (+ 43,3 %) ;

— 5 306 millions de francs en 1980 (+ 28,6 %).

mais à un rythme moins rapide, si l'on se réfère à la forte hausse de l'année 1979.

Une analyse plus fine des trois principaux articles de ce chapitre nous permettra de mieux saisir la physionomie des investissements sous-jacents à ces chiffres bruts :

— l'article 53-71-40, relatif à la Force océanique stratégique dont les opérations sont prioritaires, est en augmentation de 43 %, ce qui correspond principalement à la construction effective du sixième sous-marin nucléaire lanceur d'engins (S. N. L. E.) *l'Inflexible* et à la poursuite des études et développements des systèmes tactiques et stratégiques des S. N. L. E., préparant la mise en service du système d'armes M 4, ainsi que le début de leur industrialisation :

— en ce qui concerne l'article 53-31-10, la priorité affichée ci-dessus conduit à un ralentissement du rythme des investissements sur les constructions neuves hors Force océanique stratégique, la progression restant satisfaisante, aux environs de 21 %. Elle permettra, en tout état de cause :

a) le démarrage des opérations suivantes : 2 avisos (n° 16 et 17), 1 corvette anti-sous-marine (A.S.M.) (n° 5), 2 chasseurs de mines type Eridan ou « tripartite » (n° 6 et 7), 2 bâtiments de transports légers (n° 1 et 2), conformément aux échéances de la loi de programmation ;

b) la poursuite des opérations précédentes : 9 avisos (n° 7 à 15), 4 corvettes A. S. M. (n° 1 à 4), 2 corvettes anti-aériennes (n° 1 et 2), 2 pétroliers-ravitailleurs type Durance (n° 2 et 3), 3 sous-marins nucléaires d'attaque type 72 (n° 1 à 3), 5 chasseurs de mines (n° 1 à 5) ;

— enfin l'article 53-71-20 permettra de poursuivre la refonte des bâtiments anti-mines (transformation de cinq dragueurs anciens en chasseurs de mines et modernisation de quatre autres), la modernisation du porte-avions *Foch* (adaptation Super-Etendard, A.N. 52 et système d'exploitation naval des informations tactiques SENIT, pour l'essentiel), la modernisation Masurca des bâtiments anti-aériens.

4° MUNITIONS ET ENGINES (CHAPITRE 53-72)

L'augmentation satisfaisante des crédits (20,2 % en autorisations de programme et 23 % en crédits de paiement), permettra la poursuite de l'effort amorcé en 1970 pour redresser la situation sur ce chapitre auparavant sous-doté.

5° INFRASTRUCTURE. — TRAVAUX MARITIMES. TRAVAUX ET INSTALLATIONS (CHAPITRE 54-61)

Il est regrettable que ne figure pas à l'article 54-61-10 une participation du budget de la section Marine, conjointement avec le Ministère de l'Équipement et la Communauté économique européenne, à l'aménagement du port de Longoni (île de Mayotte). La réalisation de cet ouvrage nous semble nécessaire, non seulement pour le développement économique de Mayotte, mais aussi pour permettre l'accostage des navires marchands et de nos bâtiments de guerre déployés dans l'Océan Indien.

DEUXIEME PARTIE

MISSIONS ET ACTIVITES DE LA MARINE SITUATION PRESENTE ET EVOLUTION

Après avoir analysé dans ses grandes lignes le projet de budget pour 1980 de la section Marine, il reste à présenter les remarques qu'inspire la situation actuelle et future de la Marine nationale.

1. — La force océanique stratégique (FOST).

La mission prioritaire de la Marine reste naturellement la mise en œuvre des sous-marins nucléaires lanceurs d'engins stratégiques. Les récentes polémiques sur la politique de défense de la France, à l'occasion du débat parlementaire sur l'exécution et l'actualisation de la loi de programmation militaire, ont remis en lumière l'importance de la FOST, composante principale de notre force de dissuasion.

C'est bien d'ailleurs la composante la plus sûre de tout le système, grâce à l'invulnérabilité, assurée pour au moins une décennie encore, du sous-marin lui-même, évoluant dans un milieu où les progrès de la détection ne sont encore que les extrapolations perfectionnées des principes acoustiques découverts voici bientôt cinquante ans. Ainsi la FOST est le véritable garant de notre capacité de « frappe en second », ce qui a pour conséquence, rappelons-le, la priorité élevée affectée à tous ses programmes au sein du budget de la section Marine. Il n'est donc pas étonnant de constater qu'en 1980, pour le titre V, 43% des autorisations de programme, 42 % des crédits de paiement des constructions neuves lui soient consacrés.

Avec la mise en service, dans le courant du premier semestre 1980, du cinquième sous-marin nucléaire lanceur d'engins (S.N.L.E.), le *Tonnant*, nous disposerons de quatre sous-marins opérationnels, deux et parfois trois étant en patrouille, le quatrième pouvant être mobilisé au terme d'un bref préavis. Grâce à ces sous-marins, tous équipés de seize missiles M 20 à tête mégatonnique, nous atteindrons le seuil de dommage insupportable pour l'ennemi qui était notre objectif. Il faut donc féliciter tous les artisans de cette réalisation, aboutissement des longs efforts pour donner à la France les moyens d'assurer la plénitude de sa politique de défense.

En ce qui concerne le futur proche, la mise en service en 1985 du sixième S. N. L. E., l'*Inflexible*, dont la construction a commencé cette année à Cherbourg et qui sera équipé de la nouvelle génération de missiles M 4 à tête multiple et durcie, suivie de la refonte à la cadence moyenne d'une unité tous les dix-huit mois du *Terrible*, du *Foudroyant*, de l'*Indomptable* et du *Tonnant* afin de les doter de la même capacité, fera franchir à la fin de la décennie 80 un nouveau bond à notre capacité de dissuasion nucléaire. Elle sera en effet multipliée par 1,6 pour la puissance, par 2,6 pour le nombre d'objectifs, par rapport à sa valeur en 1980.

Pour l'avenir à plus long terme, notons que les études ont commencé pour préparer la prochaine génération de sous-marins, d'armes stratégiques et pour adapter la composition de la FOST aux nouvelles exigences de la fin de ce siècle.

2. — Flotte de surface et sous-marins (autres que S.N.L.E.).

Les livraisons de bâtiments neufs ont pour l'instant peu modifié l'aspect d'une marine dont les unités sont anciennes, puisque actuellement les deux tiers environ des bâtiments de combat ont plus de quinze ans d'âge.

Les commandes permises par la loi de programmation militaire, à l'intérieur desquelles le budget de 1980 marque bien la volonté du Gouvernement de poursuivre l'effort de rajeunissement et de modernisation entrepris depuis trois ans, ne permettront pas d'éviter la baisse du tonnage jusqu'aux environs de 280 000 tonnes à la fin de la prochaine décennie, ni la diminution du nombre d'unités. A cet égard, les chiffres mis à notre disposition par les services du Ministère de la Défense dans les réponses aux questions parlementaires, complétés par les informations de dernière heure fournies sur les orientations retenues au-delà de l'horizon de la programmation lors du débat sur le budget de la Défense à l'Assemblée Nationale, nous permettent de schématiser l'évolution des moyens navals à l'aide du tableau ci-dessous :

	SITUATION 1 ^{er} janvier 1980.		SITUATION 1 ^{er} janvier 1983.		SITUATION 1 ^{er} janvier 1988.		PLAN à long terme.	
	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage	Nombre	Tonnage
Bâtiments de combat (hors S. N. L. E.).....	124	199 000	114	196 000	(1) 93	190 000	112	»
Bâtiments de soutien (trans- ports logistiques, pétroliers, remorqueurs de haute mer).	41	102 000	34	97 000	23	90 000	24	»

(1) Compte tenu du maintien en service d'un certain nombre de bâtiments hors d'âge.

Il n'est certes pas dans notre propos de relancer une nouvelle fois la polémique à partir de ces éléments, car il est vrai que la valeur d'une flotte ne dépend pas seulement du nombre de navires et du tonnage, mais aussi de leurs performances et de l'efficacité de leurs armes.

Il est encore exact de dire que la diminution du nombre de bâtiments de combat est due en grande partie au retrait du service de petites unités de faible valeur militaire.

Il n'en demeure pas moins que le nombre de bâtiments disponibles restera un critère essentiel d'efficacité pour toute opération ayant pour but de montrer la force et plus généralement de maintenir une permanence dans l'action.

C'est pourquoi nous restons préoccupés de voir diminuer le nombre de bâtiments et le tonnage de notre flotte, bien qu'on nous ait opposé maintes fois que ces critères étaient dépassés. Nous voulons donc espérer que la prochaine loi de programmation militaire permettra de redresser cette situation, faute d'avoir pu le faire lors de l'actualisation de celle de 1976.

3. — L'Aéronautique navale.

L'aéronautique navale reste un outil indispensable à l'exécution des missions de la Marine :

— aviation embarquée et porte-avions, pièces maîtresses de nos forces d'intervention ;

— aviation de patrouille maritime pour l'exécution des missions de sûreté, qu'elles soient liées au déploiement de la force océanique stratégique ou plus généralement à la surveillance de nos approches maritimes ;

— hélicoptères pour la plupart parties intégrantes des systèmes d'armes de nos bâtiments les plus modernes.

1° LES PORTE-AVIONS

La refonte du *Clemenceau* est maintenant terminée et celle du *Foch* doit débuter prochainement. La modernisation de ces deux unités, pour les rendre aptes à la mise en œuvre du Super Etendard et de l'arme nucléaire tactique, leur permettra de poursuivre avec efficacité leur vie active, jusqu'au début de la décennie 90.

La commande du premier des porte-avions nucléaires destinés à leur remplacement, initialement incluse dans la loi de programmation de 1976, est renvoyée au-delà de 1982.

Les études sur le renouvellement de l'aviation embarquée, qui conditionnent pour une large part les caractéristiques et en particulier la taille du bâtiment, ne sont en effet pas encore achevées: Il est urgent de prendre les importantes décisions préalables au lancement de ce programme majeur afin de pouvoir assurer en temps utile la relève du *Clemenceau* et du *Foch*, l'objectif à long terme étant d'avoir trois unités du type retenu à l'horizon 2000.

2° L'AVIATION EMBARQUÉE

Deux flottilles sont actuellement équipées de Super Etendard; la troisième devant être transformée au début de l'année 1980. L'appareil est capable d'emporter une arme nucléaire tactique (A. N. 52) et serait équipé ultérieurement du missile air-sol moyenne portée (A. S. M. P. développé pour le Mirage 2000). Les premières expériences de mise en œuvre opérationnelle ont montré les excellentes performances de cet avion et la remarquable précision de son nouveau système de navigation et d'attaque ;

— les premiers Alizé modernisés sortiront de chaîne au deuxième semestre 1980. La série portera sur 28 appareils (sur les 36 encore en service actuellement) dont les derniers seront livrés en 1983 ;

— dans le domaine des hélicoptères, l'année 1979 a vu la mise en service du WG 13 Lynx fabriqué en coopération avec l'industrie aéronautique britannique. Une vingtaine d'appareils sur les vingt-six initialement commandés sont actuellement livrés et deux flottilles en sont dotées, la troisième préparant sa transformation. Une nouvelle commande de 14 appareils, livrables à partir de 1981, a été réalisée en 1979. Dans l'ensemble cet appareil, destiné principalement à nos frégates et corvettes de lutte anti-sous-marine, donne satisfaction malgré quelques maladies de jeunesse.

En résumé, l'ensemble de nos porte-avions modernisés et de notre aviation embarquée ainsi renouvelée constituent pour la prochaine décennie un excellent outil au service de la politique générale du Gouvernement.

L'avenir reste encore à préciser et nous demandons avec insistance d'être informés des importantes décisions qui vont être prochainement prises dans ce domaine.

3° L'AVIATION DE PATROUILLE MARITIME

A l'heure actuelle, seul le lancement de la phase prototype du programme Atlantic nouvelle génération (A. N. G.), destiné à remplacer les Neptune hors d'âge et les Atlantic MK1 vieillissants, a été décidé.

Le nombre d'avions de série à acquérir, initialement fixé à 42, dépendra du résultat d'études actuellement en cours sur le vieillissement des Atlantic MK1. Les premières commandes devraient intervenir en 1982 pour une livraison des premiers appareils fin 1985.

Il sera plus facile d'apprécier cette situation dans un an et en particulier de vérifier si les appréhensions que nous manifestions en 1978 sur la diminution préoccupante du nombre d'appareils à partir de 1985 se confirment.

4° AVIATION DE SOUTIEN

Comme nous l'avons signalé plus avant dans le cours de ce rapport, d'importantes décisions ont été prises en 1979 pour assurer le remplacement des antiques C 47 de l'école du personnel volant de l'Aéronautique navale. Elles ont permis des économies substantielles dont nous avons tout lieu de nous féliciter.

4. — Missions de service public.

Si l'on met à part les tâches techniques (hydrographie et océanographie) pour lesquelles existent les moyens spécialisés adaptés, l'augmentation sensible de l'activité de la Marine nationale dans le domaine des missions de service public a deux causes principales :

— l'accroissement, par suite de l'augmentation des activités maritimes, du volume des tâches d'ordre général jusqu'ici traditionnellement assurées par elle ; il s'agit de l'assistance aux pêches, de la surveillance générale du trafic en haute mer, de la sauvegarde des personnes et des biens ;

— l'apparition de tâches nouvelles pour la surveillance et la protection de la zone économique dont la France s'est dotée en 1976 et qui est la troisième du monde ; pour l'essentiel, il faut donc en outre assurer la police du trafic et des pêches, la prévention et la lutte contre les pollutions, dont celles dues aux accidents de pétroliers en augmentation sensible.

Rappelons que, globalement, l'ensemble de l'activité relative à ces missions représentait en 1976, 11 % de l'activité des bâtiments de surface et 1,4 % des heures de vol de l'Aéronautique navale. En 1978, ces chiffres sont passés respectivement à 21 % et 2,35 %, soit presque le double, et devraient rester très voisins de ces valeurs en 1979.

Or, jusqu'en 1978 inclus, aucun budget n'a attribué le moindre crédit de fonctionnement à la Marine pour couvrir ces charges nouvelles, l'obligeant à prélever sur sa propre substance pour faire face à cette activité en croissance rapide. D'autre part, la loi de programmation militaire de 1976 n'avait pas davantage pris en compte la spécificité de certaines de ces tâches, ce qui aurait permis de prévoir une dotation en moyens supplémentaire pour y faire face sans hypothéquer l'emploi de nos moyens aéronavals ainsi partiellement détournés de leur mission prioritaire de défense.

Après un timide effort au budget 1979 — 20 millions de francs pour la location d'un premier remorqueur — nous constatons que le budget de 1980 prévoit au chapitre 34-13, article 40 — alors que ces dépenses devaient être individualisées à l'article 30 — une somme de 80 millions de francs destinés à couvrir le contrat de location de trois remorqueurs de la Société Abeille Internationale et le financement, en commun avec les ports autonomes, d'éléments mobiles d'allégement des pétroliers. Ainsi sont fournis les premiers moyens d'intervention pour faire face au risque de pollution accidentelle.

Par ailleurs, au titre V du même budget de 1980, sont inscrites les commandes de deux avisos de 1 200 tonnes supplémentaires, faisant suite à celui qui avait déjà été commandé en 1979. Au total, c'est donc de trois bâtiments de ce type que disposera la Marine en plus des prévisions de la loi de programmation. Même si ces commandes ont été rendues possibles par le retard technique pris par d'autres programmes majeurs (porte-avions et corvettes anti-aériennes en particulier), nous voulons voir dans cet effort indéniable la conséquence d'un choix délibéré pour privilégier l'accélération des constructions neuves de bâtiments légers, les mieux adaptés à l'exécution des missions de service public. Ainsi est donc fournie une première réponse concrète aux inquiétudes de votre rapporteur pour que les moyens soient à la hauteur des ambitions maintes fois affichées dans le domaine des choses de la mer.

Mais cet effort ne nous semble pas suffisant alors que viennent d'être rendues officielles les nouvelles orientations décidées par le Président de la République et relatives à l'organisation des actions de l'Etat en mer :

« Les missions de service public en haute mer seront confiées à la Marine nationale et l'ensemble des missions de service public en mer fera l'objet d'un partage entre la Marine nationale et le Service des Douanes ; elles seront évoquées dans le rapport au Parlement. Il ne sera pas créé de nouvel organisme du type garde-côte. »

La structure organique étant maintenant claire, sous réserve de connaître les modalités de partage des charges, il convient de donner aux préfets maritimes, chargés de coordonner les actions de l'Etat en mer, les moyens de faire face à leurs responsabilités.

Nous appuyons donc la proposition de la Commission de la Défense de l'Assemblée Nationale d'entreprendre dans ce domaine « la réalisation d'un programme pluriannuel démarrant dès 1981 qui, par souci de clarté et de rigueur, devrait être indépendant de la programmation militaire », proposition déjà faite sous une autre forme par votre rapporteur le 22 novembre 1977 dans les mêmes circonstances.

Les mesures signalées plus haut constituent un premier pas dans cette voie. Les unités supplémentaires nécessaires — petits bâtiments de type aviso, avions de surveillance et hélicoptères d'intervention — pourraient être définies à partir des études menées dès 1978 par l'ex-G. I. C. A. M. A. (Groupe interministériel de coordination des actions en mer des administrations, dissous lors de la création de la Mission ministérielle pour la mer).

Ce n'est qu'à ce prix que nous pourrions assurer, sans diminuer l'efficacité de nos moyens dans le domaine prioritaire de leur mission de défense, l'ensemble de nos tâches de service public à l'intérieur de la troisième zone économique du monde.

TROISIEME PARTIE

LE PERSONNEL

1. — Personnel militaire.

Les effectifs budgétaires prévus pour 1980 sont de 67 937 officiers, officiers mariniers et hommes du rang, dont 18 009 appelés. Ils se décomposent comme suit :

	1979	1980	VARIATION
Officiers	4 322	4 384	+ 62
Officiers mariniers	29 616	29 847	+ 231
Hommes du rang	31 308	33 706	(1) — 601
Totaux	68 246	67 937	— 309

(1) 392 emplois de médecin du contingent transférés à la section commune.

La situation des effectifs du personnel militaire est dans l'ensemble stable : le déficit apparent de 309 postes est dû pour la plus grande part au regroupement de la section commune (Service de Santé) des emplois et des crédits correspondant à la rémunération des aspirants médecins du contingent.

L'augmentation du nombre des postes d'officier, pour lutter contre les difficultés d'avancement consécutives à la mise en service effective en 1980 des nouveaux créneaux pour les promotions aux grades de capitaine de corvette et de vaisseau, contre le sous-encadrement relatif et la faiblesse du volant de gestion, se poursuit cette année encore : 92 postes sont créés, mais 30 d'entre eux étant gagés pour permettre l'extension du corps des majors et 2 autres étant attribués à la Gendarmerie maritime, la variation globale du nombre d'officiers de la Marine est de 62.

Dans le corps des équipages de la Flotte l'amélioration de la pyramide des grades se poursuit conformément aux prévisions. En particulier 207 postes de major, ainsi que 10 postes de gen-

darmes maritimes et 20 de guetteurs sémaphoriques — ces derniers pour faire face aux renforcements de la surveillance côtière — sont créés.

En ce qui concerne le recrutement, le tableau ci-dessous indique l'évolution depuis 1977 du nombre des candidats à l'engagement, le nombre des engagements réalisés et celui des départs :

	1977	1978	PREVISIONS 1979
Dossiers préliminaires à l'engagement	16 025	16 815	
Personnel engagé	4 535	4 853	4 449
Personnel rayé des contrôles de l'activité	5 710	4 766	4 324
Balance	- 1 175	+ 87	+ 125

Le flux de départ de la Marine a diminué sous la double influence des améliorations d'avancement et de solde apportées dans le corps des équipages par le nouveau statut, et des difficultés du marché de l'emploi. Le nombre annuel des engagements nécessaires tend à se stabiliser aux environs de 4 500. La ressource annuelle permet de réaliser ce recrutement de manière satisfaisante, en quantité et en qualité.

Enfin, en ce qui concerne l'origine géographique et sociale de cette population, il est intéressant de rappeler les éléments statistiques suivants (chiffres de 1978 concernant les engagements) :

— 55 % des jeunes gens souscrivant un engagement ont entre dix-sept et dix-huit ans, 22 % de dix-huit à dix-neuf ans. Les trois quarts environ des engagés de la Marine y sont donc admis entre dix-sept et dix-neuf ans ;

— les régions maritimes fournissent 40 % des effectifs (23 % pour la façade atlantique, 10 % pour la Méditerranée, et 7 % pour la Manche), l'Est de la France 17 % et la Région parisienne 14 % :

— du point de vue de la résidence, le pourcentage des engagés originaires des villes moyennes (de 5 000 à 50 000 habitants) est de 43 % contre 26 % pour les grandes villes (plus de 50 000) et 31 % pour les villes de moins de 5 000 habitants ;

— pour les origines sociales, les fils d'ouvriers viennent en tête avec 22 %, suivis par ceux des cadres moyens, techniciens et enseignants avec 15 %, d'employés avec 14 %, de militaires ou fonctionnaires pour 8 %. Le recrutement est très faible dans les familles rurales (2 %).

2. — Personnel civil des arsenaux.

Les effectifs du personnel civil de la Direction technique des constructions navales restent stables aux alentours de 29 000 personnes.

Le total des heures productives devrait atteindre en 1980 environ 31,7 millions, en croissance régulière depuis 1978 pour revenir au niveau de 1975 : les prévisions pour 1981 et 1982 laissent présager une activité du même ordre.

Les grèves qui ont eu lieu au milieu de l'année 1979 visaient au rétablissement des accords salariaux de 1951 et 1967 dont l'exécution avait été suspendue en 1977. L'assurance d'une augmentation, de 1 % en plus de l'inflation, du pouvoir d'achat annuel devrait ramener le calme dans les esprits.

CONCLUSION

En conclusion, nous rappellerons une nouvelle fois que la France a besoin d'une marine de guerre forte, la diversité de ses missions impliquant qu'elle soit polyvalente et équilibrée.

Malgré une conjoncture économique défavorable, nous devons reconnaître que la priorité relative donnée aux programmes majeurs de constructions neuves par la loi de programmation militaire, dont le contenu physique et les objectifs ont été globalement respectés pour la Marine pendant les trois premières années d'application, a permis d'amorcer le redressement de nos forces aéronavales.

Le budget de l'année 1980 marque nettement la volonté de poursuivre l'effort entrepris. L'équilibre des titres III et V en particulier est un élément prometteur qui continue à refléter l'accent mis sur la modernisation et le rajeunissement des unités. Il s'ensuit en contrepartie des aléas au plan du fonctionnement et il ne fait aucun doute que dans l'année à venir la situation sera difficile pour les carburants et combustibles et pour l'entretien de la flotte.

Nous avons souligné ces difficultés.

Nous demandons à être informés de toutes les prises de décision importantes : il s'agit dans l'immédiat de celles touchant au renouvellement de nos porte-aéronefs et de notre aviation embarquée, et ultérieurement de l'évolution des objectifs à long terme, récemment précisés à l'Assemblée Nationale et relatifs aux moyens aéronavals nécessaires au-delà de l'horizon de la loi de programmation actuelle et jusqu'à la fin du siècle.

Enfin, l'accroissement spectaculaire de la part prise par les tâches nouvelles de service public dans les missions de la Marine implique la réalisation et le financement d'un plan particulier d'équipement, distinct de la programmation militaire, afin de donner aux préfets maritimes les moyens supplémentaires nécessaires à l'exercice de leurs responsabilités maintenant clairement établies.

Sous le bénéfice de ces observations, la Commission des Affaires étrangères, de la Défense et des Forces armées du Sénat propose un avis favorable à l'adoption des crédits de la section Marine pour 1980.

ANNEXES



ANNEXE A

GRANDES LIGNES DU BUDGET

(En milliards de francs.)

	1979	1980	AUGMENTATION
			(En pourcentage.)
Budget général	»	»	+ 14,36
Budget de la Défense (1)	77,11	88,59	+ 14,89
Budget de la Marine	13,05	15,22	+ 16,63

	1972	1973	1974	1975	1976	1977	1978	1979	1980
Part section « Marine » dans le budget de la Défense	17,81	17,48	16,80	16,23	15,87	17,55	16,72	16,92	17,17 (2)

	BUDGET de la Défense (1).		BUDGET de la Marine.	
		(En pourcentage.)		(En pourcentage.)
1979 :				
Dépenses ordinaires	43,77	57	6,80	52
Dépenses en capital	33,34	43	6,25	48
	77,11	100	13,05	100
1980 :				
Dépenses ordinaires	48,75	55,03	7,63	50,13
Dépenses en capital	39,84	44,97	7,59	49,87
	88,59	100	15,22	100

(1) Dépenses relatives aux pensions militaires non comprises (structure budgétaire des années 1977 et antérieures).

(2) En structure Programmation: 17,86 pour 17,71 prévu par la loi.

ANNEXE B

REPARTITION PAR PARTIES ET PAR CHAPITRES DES CREDITS DU TITRE III DE LA SECTION « MARINE »

CHAPITRES	INTITULES	BUDGET voté 1979.	PROJET de budget 1980.	POURCENT- TAGE de variation.
		(Milliers de francs.)		
	<i>Première partie. — Personnel. — Rémunérations d'activités :</i>			
31-12	Soldes, indemnités et allocations diverses...	3 450 196	3 805 363	+ 10,29
	<i>Troisième partie :</i>			
33-10	Cotisations sociales. — Part de l'Etat.....	223 326	257 201	
33-91	Prestations sociales versées par l'Etat.....	139 185	156 810	
		362 511	414 111	+ 14,23
	<i>Quatrième partie. — Matériel et fonctionnement des armes et services :</i>			
34-11	Alimentation	329 974	358 324	
34-12	Entretien et activités des forces maritimes..	413 167	447 585	+ 8,33
34-13	Dépenses centralisées de soutien.....	110 600	169 371	
34-14	Carburants et combustibles opérationnels...	301 423	375 830	+ 24,68
34-21	Frais d'exploitation des services.....	49 400	53 700	
34-31	Entretien de la flotte, des munitions et des matériels divers	1 456 033	1 635 000	+ 12,38
34-35	Entretien des matériels aériens. — Programmes	294 600	325 670	+ 10,54
34-41 et 34-42	Achat de matériel informatique et autres dépenses informatiques	21 900	28 400	
		2 977 107	3 393 680	+ 14
	<i>Sixième partie. — Subventions de fonctionnement :</i>			
36-01	Subventions	10 800	11 700	+ 8,33
	<i>Septième partie. — Dépenses diverses :</i>			
37-81	Dommages consécutifs à des événements de mer. — Réquisitions.....	320	320	0
	Totaux pour le titre III.....	6 800 934	7 625 374	+ 12,12

ANNEXE C

REPARTITION PAR PARTIES ET PAR CHAPITRES DES CREDITS DU TITRE V DE LA SECTION « MARINE »

CHAPITRES	INTITULES	AUTORISATIONS DE PROGRAMME			CREDIT DE PAIEMENT		
		1979	1980	Pourcentage de variation.	1979	1980	Pourcentage de variation.
		(Milliers de francs.)			(Milliers de francs.)		
	<i>Première partie. — Etudes, recherches et prototypes :</i>						
53-71	Etudes techniques d'armement et prototypes.....	897 600	1 090 800	+ 21,52	721 300	913 600	+ 26,66
	<i>Troisième partie. — Fabrications :</i>						
53-41	Habillement, couchage, casernement.....	92 000	102 000		84 000	99 800	
53-51	Aéronautique navale, matériel de série.....	1 643 100	1 421 500	— 13,48	1 302 000	1 530 000	+ 17,51
53-61	Service technique des transmissions. — Equipement..	76 100	89 500		66 100	84 700	
53-71	Constructions neuves de la flotte.....	4 125 500	5 306 600	+ 28,62	3 183 600	3 885 900	+ 18,06
53-72	Munitions et engins.....	660 000	793 400	+ 20,20	561 000	690 800	+ 22,96
53-73	Equipement militaire.....	103 500	129 900		94 500	118 800	
		<u>6 700 200</u>	<u>7 842 900</u>		<u>5 291 200</u>	<u>6 380 000</u>	+ 20,53
	<i>Quatrième partie. — Infrastructure :</i>						
54-41	Commissariat de la Marine. — Travaux et installations.	21 500	22 000		18 500	20 800	
54-41	Aéronautique navale. — Bases.....	52 300	59 600		43 300	57 900	
54-61	Travaux maritimes. — Travaux et installations.....	206 900	245 400		172 000	214 000	
54-62	Travaux maritimes et aéronautique navale, acquisitions immobilières	1 900	1 800		1 600	2 700	
		<u>282 600</u>	<u>328 800</u>	+ 16,35	<u>235 400</u>	<u>295 400</u>	+ 25,49
	Totaux pour le titre V.....	<u><u>7 880 400</u></u>	<u><u>9 262 500</u></u>	+ 17,54	<u><u>6 247 900</u></u>	<u><u>7 589 000</u></u>	+ 21,46

ANNEXE D

AUTORISATIONS DE PROGRAMME OUVERTES EN 1980

	1979	1980	POURCENTAGE de variation.
	(Milliards de francs.)		
Titre III et titre V :			
Ensemble du budget	7,83	52,50	+ 22,41
Section Marine	42,89	9,26	+ 17,54